

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_160
Feuillet n°172

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2025_029 en date du 06 juin 2025 réglementant la police et la sécurité de la place, la digue-promenade de la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la demande de la société Roger DELATTRE à Boulogne sur mer concernant des travaux de remplacement de vitrage avec une nacelle du 13 au 24 avril 2026 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules dont une nacelle nécessaires aux travaux de l'entreprise Roger DELATTRE sur la résidence « Le Grand Bleu » sont autorisés, la circulation des véhicules autorisés est limitée à 20 km/h :

- sur la digue-promenade,
- du 13 avril 2026 à 08 h 00 au 24 avril 2026 à 18 h 00.

Article 2 : La société Roger DELATTRE est responsable du parfait déroulement de ces travaux.

Article 3 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont **chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.**

VU, le D.G.S.

#signature#